Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261005-S05-CC-134-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Mise en ligne le 08/10/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 134/2026
SÉANCE N° 05 DU 05 OCTOBRE 2026

MODIFICATION DU RÉFÉRENTIEL RH DÉFINISSANT LES RÈGLES APPLICABLES AUX AGENTS DISPOSANT D'UN CONTRAT DE DROIT PRIVE AU SEIN DES RÉGIES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE DE SALAIRE DES AGENTS DE DROIT PRIVÉ DES RÉGIES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 29 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 22), Damien Richard, André Vigouroux, Patrick Péniguel, Olivier Richefou (jusqu'à 20 h 06), Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Katy Lemoine, Nadège Davoust, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi, Gilles Mézière, Agathe Laigle (jusqu'à 20 h 00), Fabien Guittois (jusqu'à 20 h 00), Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, David Moussay (jusqu'à 20 h 08), Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Eric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 55), Murielle Mouloudj-Millet, Nelly Houssin, Louis Michel (jusqu'à 20 h 36), Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné (jusqu'à 21 h 00) et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 09).

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Isabelle Jouault, Manel Bentefrit, Eric Guérin.

Étaient représentés
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Valérie Melot-Raynal a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Echelard, Marie-Paule Phelippot a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Patrice Morin a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Eric Paris, Habib Bousbih a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Michel Neveu a donné pouvoir à Céline Loiseau, Jérôme Fortin a donné pouvoir à Louise Rebeyrolle-Rozel, Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Agathe Laigle, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard (à partir de 20 h 08), Pierre Besançon a donné pouvoir à Nelly Houssin, Louis Michel a donné pouvoir à Sylvie Ribault (à partir de 20 h 36).

Claire Le Cornec et Sébastien Destais ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 07 octobre 2026

N° 134 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2026

MODIFICATION DU RÉFÉRENTIEL RH DÉFINISSANT LES RÈGLES APPLICABLES AUX AGENTS DISPOSANT D'UN CONTRAT DE DROIT PRIVE AU SEIN DES RÉGIES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE DE SALAIRE DES AGENTS DE DROIT PRIVÉ DES RÉGIES

Rapporteur : Nadège Davoust,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail,

Vu la délibération du conseil communautaire de Laval Agglomération du 23 mai 2016 relative au transfert des compétences eau potable et assainissement,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Laval,

Vu les statuts des régies autonomes d'eau potable et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement du 26 mai 2026,

Considérant que les agents employés par une régie à autonomie financière exerçant des services publics à caractère industriel et commercial sont obligatoirement des agents ayant un contrat de travail soumis au droit privé,

Qu'il est nécessaire de modifier le référentiel RH,

Que ces modifications ont été discutées dans le cadre du comité social et économique des régies d'eau potable et d'assainissement,

Qu'une négociation annuelle obligatoire doit avoir lieu et aboutir à l'adoption d'une grille de salaire pour les agents de droit privé des régies,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le nouveau référentiel RH, qui définit les règles applicables aux agents disposant d'un contrat de droit privé au sein des régies d'eau et d'assainissement et en modifie certaines dispositions, ainsi que ses annexes modifiées (« Autorisations spéciales d'absence » et « Emplois repères »), sont approuvés.

Article 2
La nouvelle grille de salaires des agents de droit privé des régies eau et assainissement est approuvée.

Article 3
Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Thomas Brisseau).

Le Président,

Florian Bercault